

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 5 DECEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 05 décembre 2018, à 20 H 30, en session ordinaire, sous la présidence de Mr MILOCHAU Serge, Maire.

Etaient présents : Mr MILOCHAU Serge, Mme LIGNEAU Céline, Mr ROPERS Eric, Mr BREY Nicolas, Mr RENARD Romain, Mr PROUTHEAU Jean-Luc, Mme BONAMY Aurélie.

Absent excusé : Mr ROUSSEAU Nicolas, Mme BICHO Jocelyne, Mr BRISSON Pascal (pouvoir à Mme BONAMY Aurélie) Mme MILOCHAU Soline

Secrétaire de séance : Mme BONAMY Aurélie

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Approuve le compte rendu de la séance précédente.
- **APPROUVE** les nouveaux statuts de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France applicables au 1^{er} janvier 2019.
- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention sur le fonds départemental de péréquation pour les travaux et achats réglés sur la section d'investissement du budget au cours du présent exercice, soit : achat tracteur tondeuse, achat échelle, travaux isolation salle communale.
- **APPROUVE** le règlement de la salle polyvalente et le contrat de location qui sera établi entre la commune et le réservataire.
- **FIXE** les tarifs de location de la salle polyvalente ainsi qu'il suit :

Habitants de la commune	50,00 € la journée
Hors commune	100,00 € la journée
Association hors commune	50,00 € la journée

Caution exigée avant la remise des clés = 600 €

Caution « ménage » = 150,00 €

- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget communal, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget du service de l'eau, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
- **EST INFORME** que le Conseil Départemental n'aura plus la compétence au 1^{er} janvier 2019, pour exercer la mission de fourrière départementale qu'il exerçait jusqu'alors pour le compte des communes sans contrepartie.
 Considérant que chaque commune doit disposer d'une fourrière animale,
 Considérant qu'une association est disposée à mener la mission de fourrière pour le compte des communes, si un nombre suffisant de communes souscrivent à une convention de prestations,
 Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **S'ENGAGE** à conventionner avec l'association chargée de la reprise de la fourrière départementale, selon la grille tarifaire proposée, soit 137 € par an (1€ par habitant) et autorise le Maire à signer la convention à intervenir définissant les engagements réciproques pour l'année 2019.
- **DECIDE** d'organiser une sortie au bowling pour les enfants de la commune, âgés de 6 à 14 ans, le mercredi 19 décembre prochain.
- **DECIDE** d'offrir un jouet aux enfants âgés de moins de 6 ans. Ce jouet sera remis le 23 décembre prochain, à l'occasion d'un goûter organisé à cette occasion par la commune.
- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2017 et de ses annexes de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France.
- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2017 du SICTOM RA (Syndicat Intercommunale de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région d'Auneau).
- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2017 du Syndicat Territoire d'Énergie Eure et Loir.
- Après avoir pris connaissance du projet de classe nature organisé pour les élèves des classes primaires (du CP au CM2), pour un séjour à Lathus dans la Vienne, du 20 au 24 mai 2019,
DECIDE, sur proposition du Maire, d'accorder une participation de 50 €uros par élève domicilié dans la commune, sous forme d'une subvention de 550 €uros (11 élèves x 50 €) qui sera versée au profit de la coopérative scolaire (OCCE 28).
- **ACCEPTE** l'attribution d'un fonds de concours en fonctionnement de 850 € par la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France et autorise le Maire à signer tout document en vue du versement de cette somme.
- **ADOPTE** la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

- **EST INFORME** du changement des fréquences de la TNT au 29 janvier 2019.
- Le Maire rend compte de la visite de Mr BRESSAN de la subdivision de la Beauce, chargé d'étudier les possibilités de réduire la vitesse des véhicules en traversée du village. En attente de ses propositions.

DIVERS : état déplorable des routes départementales et des accotements qui rendent la circulation dangereuse.

➤ **DATES A RETENIR** :

Mercredi 19 décembre 2018, sortie bowling pour les jeunes de 6 à 18 ans.

samedi 22 décembre 2018 à 15 H 00, remise du colis offert par le CCAS aux personnes âgées.

dimanche 23 décembre 2018 à 15 H 30 arbre de Noël pour les enfants âgés de 0 à 5 ans.

Le Maire,

Serge MILOCHAU